



L'Administration

de la commune

de Zinswiller



De 1995 à 2008





Avant-Propos

Une des grandes insatisfactions de mes fonctions de maire, probablement la plus marquante, est l'absence d'informations régulières relatives aux tenants et aux aboutissants de la gestion de notre collectivité. Les raisons en sont nombreuses et tiennent essentiellement à l'impossibilité de trouver, malgré des relances répétées, les personnes disponibles pour rédiger un bulletin d'informations de qualité.

Afin de combler partiellement cette lacune, j'ai décidé de prendre personnellement la plume pour vous résumer ci-après les idées directrices et les principales réalisations qui ont guidé l'action durant les deux mandatures passées, périodes durant lesquelles avec adjoints, conseillères et conseillers municipaux, nous avons eu l'honneur de conduire les destinées de la commune.

Le présent document, rédigé en décembre 2007, n'est distribué qu'à l'issue de l'élection des nouveaux représentants communaux, pour éviter toute ingérence dans la campagne électorale de mars prochain.

H. STOQUERT
Maire

Sommaire

1. La Mairie
2. Le Monument aux Morts
3. La Voirie Départementale et Communale
4. L'Eclairage Public
5. Les Parkings
6. Les Chemins Communaux
7. L'Urbanisation Communale
8. Les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
9. Les Edifices de Culte
10. Le Cimetière
11. Le Groupe Scolaire
12. La Bibliothèque Communale
13. L'Espace Informatique
14. Le Isehaefel
15. L'Espace Fitness
16. La Salle des Fêtes
17. Les Terrains de Football et Multi-Sports
18. L'Aire de Jeux pour les moins de 12 ans
19. L'Environnement Agricole et Forestier
20. Les Vergers
21. Le Fleurissement
22. L'Eau Potable et son Cheminement
23. L'Assainissement
24. Les Ordures Ménagères
25. Les Ateliers Municipaux
26. Le Parc de Véhicules
27. Les Archives
28. La Communauté de Communes
29. L'Administration Communale
30. Les Taxes et les Redevances
31. L'Evolution de la Population
32. Les Finances Communales
33. Les Perspectives dans un Proche Avenir



1. La Mairie

La restauration de l'édifice administratif communal figurait parmi les premiers investissements engagés par le conseil municipal : secrétariat, salle de réunion, bureau du maire établis à l'étage et vétustes, étaient confinés sur une surface de quelques mètres carrés et ne répondaient plus aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ni aux indispensables fonctions administratives. Il convenait de remédier à ces inconvénients par des locaux plus spacieux.



Contrairement aux projets antérieurs, jamais concrétisés, de démolition du bâtiment existant et de reconstruction d'un nouvel édifice, nous avons opté pour le maintien de l'ancien et décidé d'aménager l'existant par avancée du rez-de-chaussée sous les arcades, libérant du même coup de l'espace pour y installer secrétariat et bureau du maire. Le rattachement à l'existant d'un bâtiment annexe a permis d'ajouter cage d'escalier, toilettes et archives, et d'aménager le premier étage pour une salle de réunion fonctionnelle. L'ensemble des locaux, quoique de surfaces modestes, répondent maintenant aux besoins de l'administration communale et le bâtiment, maintenu dans son caractère d'origine, satisfait les administrés et suscite l'admiration des passants.

2. Le Monument aux Morts

La mémoire des habitants de la commune morts pour la patrie est commémorée par des plaques nominatives situées respectivement dans l'église protestante et à l'extérieur de l'église catholique ; nous souhaitons un monument rappelant en un seul lieu, le souvenir de tous les disparus des guerres passées, sans distinction de confession, d'origine ou de nationalité.

Le monument illustre un homme qui, au milieu d'étincelles provoquées par l'explosion d'une bombe, jaillit du chaos rocheux en annonçant la vie sur la mort. Nous avons ajouté une stèle au monument initial, en mémoire des huit soldats d'un bombardier américain qui s'est écrasé en 1944 sur le territoire communal.

Edifié sur la place anciennement dénommée « de la mairie » (rebaptisée depuis « Place des Incorporés de Force 1943-1945 » complétant ainsi le rappel à toutes les souffrances physiques et morales y compris à celles subies par les incorporés de force), le monument remplit désormais le rôle qui lui est assigné : honorer tous les disparus de toutes les guerres.

Pour monument et stèle, nous avons bénéficié de l'appui de l'usine De Dietrich qui a mis sa technologie de vitrification au service de la mémoire collective villageoise.



Le Mémorial de nuit.

3. La Voirie Départementale et Communale

Les principaux lieux fréquentés par les habitants tels que églises, groupe scolaire, mairie, se situent en bordure de la voirie départementale parcourue par près de 3 500 véhicules par jour. Il y avait lieu de sécuriser au mieux ce tronçon de route, d'autant plus que la traversée du village s'effectue souvent à des vitesses excessives ; des mesures ralentissant la circulation s'imposaient. Rétrécissement de la chaussée, plateau ralentisseur, rond-point, places de stationnement, passages piétons, zones 30 ont répondu, bien qu'imparfaitement, à l'objectif. Réalisé en plusieurs tranches dont la dernière a porté sur le centre du village, cet aménagement devra progressivement se prolonger au-delà du pont de la Zinsel. Très coûteux car lié à des travaux de réfection totale de chaussée et de trottoirs, de remplacement des réseaux d'eau et d'assainissement, le tronçon restant de la RD 28 (le Schmelzberg depuis le carrefour de Gumbrechtshoffen jusqu'à la rue des Pierres) sera, si financièrement maîtrisable, comprise dans le budget de la mandature qui s'achève.

La route d'Uhrwiller, depuis la rue Matzenberg jusqu'à l'entrée du village a, elle aussi, fait l'objet d'une réfection totale.

Cette année enfin, nous avons aménagé la partie totalement défoncée de la rue Griesberg. La construction de cette voie communale datait de l'après-guerre. Effectuée avec des matériaux alors disponibles et des moyens limités, supportant une circulation de plus en plus intense du fait du développement des constructions dans le secteur haut du village, un remplacement total de la chaussée, des caniveaux et du réseau d'eau potable s'imposait. Investissement lourd, lui aussi, car les subventions sont limitées pour ce type de travaux de sorte que le gros de la dépense a dû être supporté par le budget communal.

La voirie de la première tranche du lotissement est également achevée. L'aménagement de la rue Griesberg et de celles du lotissement devraient ainsi répondre aux attentes des résidents des quartiers hauts de la commune.

Longueur totale des chaussées et trottoirs aménagés : 1 100 mètres.

4. L'Éclairage Public

Le matériel de plus de 120 foyers lumineux ainsi que le réseau d'alimentation présentent des faiblesses dues à leur âge : des réparations sont régulièrement nécessaires. Principalement dans la rue d'Uhrwiller, la rue Griesberg et la Grand'Rue (RD 28), des points d'ombre étaient observés. Nous avons donc décidé une remise en état et en conformité progressives, en fonction des disponibilités financières. À cet effet, un relevé des foyers lumineux, du circuit d'alimentation, de la nature et de l'état des lampadaires s'imposait. Cette étude préalable à tout investissement judicieux a été réalisée et confiée à une entreprise spécialisée.

À l'issue de celle-ci, nous avons opté pour une convention de maintenance de tout l'éclairage public de sorte qu'à partir de 2007, les déficiences sur le réseau devraient rester limitées et en tout cas, être rapidement réparées.

Il fallait ensuite se décider pour un renouvellement progressif des lampadaires devenus obsolètes ; le premier pas a été franchi par la mise en place de nouveaux lampadaires au centre du village, dans le cadre du réaménagement de la voirie publique.

En 2007, nous avons renouvelé et modernisé l'éclairage de la Grand'Rue, depuis la limite d'Oberbronn jusqu'au cimetière : 31 nouveaux points lumineux équipés d'abaisseurs de tension durant une partie de la nuit accompagnent dorénavant la traversée Est-Ouest du village.



Dans les rues d'Uhrwiller, du Matzenberg, du Griesberg et du lotissement, nous avons opté pour un éclairage plus adapté aux caractéristiques de circulation de celles-ci ; réalisé avec du matériel neuf, il répond lui aussi aux normes de sécurité actuelles.

Les autres rues communales devront être progressivement équipées avec les mêmes types de matériel.

Le renouvellement de l'éclairage public, tout en contribuant à la sécurité des habitants, améliore avantagement l'image de notre village.

5. Les Parkings

Le déficit passé en parkings entraînait une désorganisation du stationnement des voitures et occasionnait des insécurités, surtout aux abords des lieux de culte, du centre urbain, des commerces et de l'école. Une augmentation en emplacements et leur organisation spatiale s'imposaient.

L'aménagement de la Grand'Rue nous a permis de matérialiser des places de stationnement entre la mairie et la rue des Romains ainsi que devant les commerces, entre la mairie et la rue de Gumbrechtshoffen. Par ailleurs, l'échange de terrains avec les établissements De Dietrich a rendu possible l'acquisition en propriété communale de la Place des Incorporés de Force ; aménagé et pavé, ce site permet à présent un stationnement aisé et central desservant les lieux les plus fréquentés.

Profitant d'un achat de terrain pour l'installation du surpresseur d'eau potable, nous avons également aménagé huit places de stationnement à l'angle de la Grand'Rue et de la rue des Romains.

Mis à part la rue d'Uhrwiller, inapte à des aménagements de parkings (encore que le parking de la salle des fêtes fait ponctuellement office de relais), les stationnements occasionnels sur domaine public s'opèrent sans gêne notable dans les autres rues. A noter que, de par la loi, les nouvelles constructions doivent toutes disposer de deux places de stationnement privatives.

Nombre total de places de stationnement créées et aménagées : 41 places.



6. Les Chemins Ruraux



Peu d'attention a été portée dans le passé à la voirie rurale (chemins communaux défoncés, absence de rechargement des plateformes et d'entretien tels que dégagements, débroussaillages et tondes).

Deux obstacles importants se sont imposés à nous dans la reprise en main de cette insuffisance. Le premier relève de la propriété privée du chemin central du Bodenwald, rendu totalement impraticable par les engins tout - terrain. Or, s'agissant d'un chemin privé appartenant en totalité aux riverains des propriétés forestières limitrophes, il ne revient pas à la commune de l'entretenir mais aux propriétaires. Nous avons néanmoins procédé il y a une dizaine d'années à un nivellement de la plate-forme, tout en mettant en garde les-dits propriétaires que les entretiens futurs seraient à leur charge. Malheureusement, le chemin est à nouveau défoncé ; comme annoncé, plus aucun entretien de celui-ci n'a été réalisé sur budget communal.

Plusieurs chemins ruraux de propriété communale ont été rechargés, nivelés et compactés sur une longueur totale de 3 200 mètres (Reiberweg, Thalerweg, Losenweg).

Le deuxième obstacle était lié à l'exploitation agricole des terres cultivables. Un inventaire en février 2000 des limites des propriétés communales a révélé le labour et l'ensemencement en maïs de 1 830 mètres de chemins ruraux appartenant à la commune ; de même 78 bornes délimitant notre propriété d'avec celle des particuliers ont disparu de sorte qu'un nouveau bornage s'avère indispensable.

Nous avons porté cette atteinte à la propriété communale devant les tribunaux mais avons été débouté pour une soi-disante absence de preuves d'identité de l'auteur. A noter que les faits étaient vérifiés par des relevés de géomètre et par un constat d'huissier.

Comprenez qui voudra la décision de justice ! Ce dossier devra être repris sous une forme quelconque au vu de circonstances plus favorables (évolution des mentalités entre autres). Quand on pense que dans notre pays la propriété est sacrée !

Des exploitants des terres agricoles étaient, et apparemment sont encore, demandeurs d'un remembrement du ban aux fins d'une meilleure desserte des terres cultivées. A l'examen de cette revendication, il est apparu que toutes les cultures sont parfaitement accessibles par le réseau de chemins existant, qu'un remembrement sauvage donnant déjà lieu à occupation de grandes surfaces d'un seul tenant s'est mis en place hors accord des propriétaires des terrains (la plus grande partie des surfaces exploitées sont louées, donc n'appartiennent pas aux exploitants) et qu'un remembrement réalisé dans les règles de l'art entraînerait de fortes dépenses pour les propriétaires actuels. A relever que ces grandes surfaces labourées surplombant le village sont à l'origine d'arrivées rapides et massives d'eaux boueuses, préjudiciables au bon fonctionnement de l'assainissement collectif.

En conséquence, nous n'avons pas jugé utile de légaliser une situation illégale de fait et nullement préjudiciable à la production.



7. L'Urbanisation Communale

Un cadre de vie attractif incitant à l'installation dans notre commune et à y demeurer, telle fut l'idée directrice qui nous guidait dans l'aménagement urbain ; des mesures d'accompagnement à la construction et au développement des services étaient indispensables.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) arrêté en 1982 et modifié en 1986, 1989 et 1998, organise l'infrastructure urbaine : toutes les nouvelles constructions et les modifications des bâtiments existants doivent respecter les prescriptions de ce POS. Cela est vrai pour les constructions isolées sur terrain privé, tout comme celles érigées dans un lotissement ; dans ce dernier cas peuvent s'imposer des règles complémentaires plus restrictives (règlement de lotissement) à celle du POS. (Nota : dans le passé, il nous a été reproché à plusieurs reprises de respecter la réglementation en place ; y déroger aurait tout simplement exposé la commune à des contentieux coûteux !)

Relativement peu de constructions nouvelles ont vu le jour à Zinswiller dans les décennies 70 et 80, époque de la fusion.

De nombreux jeunes nés dans notre commune ont ainsi dû chercher ailleurs des terrains à bâtir, regrettant du même coup l'absence d'initiatives locales en matière de création de lotissement.

La population communale risquant de vieillir et surtout le déficit en enfants d'âge scolaire compromettant le maintien de 4 classes dans notre école, il fallait réagir et permettre l'installation de jeunes couples.

De nombreux obstacles se dressaient, et se dressent encore, devant les achats de terrains constructibles et de leur viabilisation (lourdeurs administratives, exigences financières de certains propriétaires de terrains, normes d'adduction d'eau, collecte des eaux usées, fouilles archéologiques, collecte des eaux claires...). A remarquer qu'aucune politique d'acquisition foncière n'a été engagée par la commune dans le passé de sorte que notre collectivité ne dispose d'aucune réserve foncière pour créer un lotissement communal. Dans ce même ordre d'idées nous avons, dans toute la mesure du possible, procédé à l'acquisition de nouveaux terrains qui, même non constructibles dans l'immédiat, permettront des échanges dans le futur avec des propriétaires de terrains aménageables.

L'achat de terrains dans la zone lotissable nous confrontait à d'autres obstacles ; morcellement des propriétés et nombre d'héritiers souvent impressionnant pour une même parcelle. A titre anecdotique : pour un terrain de 7 ares, nous avons dû recueillir l'accord de 64 héritiers, le terrain n'ayant pas fait l'objet de régularisation successorale depuis 1865 ; l'acte notarié a été signé par 32 héritiers. Le bâton de pèlerin s'imposait pour la démarche !

Au vu des difficultés rencontrées dans la mise sur pied d'un lotissement, dont la principale est le refus de vente de 2 propriétaires de terrain,

nous étions, dans un premier temps, contraints de limiter le nombre de lots à 20, deux d'entre eux donnant lieu à 4 logements. Tous les lots sont attribués et construits ce qui, du fait de l'absence de nouvelles possibilités immédiates, nous conduit une fois de plus à la stagnation.

A noter que les terrains privés susceptibles de recevoir des constructions autres qu'en lotissement deviennent très rares. Il était donc urgent de prévoir l'extension de la première tranche du lotissement aux terrains encore disponibles dans cette zone classée INA1 (constructible sous forme de lotissement). C'est la raison pour laquelle, et contraints par la résistance des 2 propriétaires, nous avons engagé la procédure de création d'une AFUA (Association Foncière Urbaine Autorisée), actuellement constituée. L'extension du lotissement à 12 autres lots devrait se réaliser dans des délais rapprochés.

Un manque manifeste de logements à loyers modérés et accessibles à des familles à revenus modestes nous a conduit à acheter des bâtiments et à les réhabiliter : la commune a une capacité de 22 logements de ce type qui participent également au maintien des 4 classes de l'école primaire. Peu de communes avoisinantes peuvent faire état d'un tel effort de solidarité sociale.

Dans le village, entre 1995 et 2006, 126 transactions immobilières ont été conclues. Alors que des esprits chagrins prédisaient une extinction lente de notre collectivité par décès des propriétaires, c'est le contraire qui s'est produit : quasiment toutes les habitations proposées à la vente ont été reprises et aménagées par des plus jeunes.

Toute l'activité urbaine développée durant ces 12 dernières années a conduit au traitement de :

- 104 demandes de permis de construire dont 37 constructions nouvelles,
- 215 déclarations de travaux,
- 123 renseignements / certificats d'urbanisme.

La population est passée de 761 à 808 habitants.

Ces chiffres illustrent indéniablement la réussite de la politique de renouvellement et d'extension de l'habitat dans notre commune et démontrent un attachement évident des concitoyens à notre lieu de vie.



8. Les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

Mettant à profit la concurrence entre câblo-opérateurs et le soutien de personnalités bien placées, nous avons réussi à obtenir en 1995 la connexion par câble depuis la tête de réseau de Gundershoffen. La perspective de services complémentaires à la seule réception de programmes télévisuels était déjà prévue à l'époque. Malheureusement, le lotissement n'était pas encore en place et la connexion de celui-ci tardant à venir, de nombreux ménages y ont opté pour la réception des chaînes de télévision par paraboles.

En 2006, s'est enfin présentée l'opportunité, pour les 4 communes rattachées à la tête de réseau de Gundershoffen, d'étendre des services complémentaires accessibles par le câble. Zinswiller a participé financièrement à cette extension, permettant ainsi aux abonnés de profiter de l'internet à haut débit et d'accéder à la téléphonie à des conditions avantageuses. Cette fois-ci, nous avons pu obtenir du câblo-opérateur la tenue de ses engagements premiers, lotissement compris, de sorte que l'ensemble des foyers de la commune peut maintenant, moyennant redevances selon les options choisies, bénéficier des technologies de l'information et de communication de pointe. Il est vrai que, une fois de plus, le câblo-opérateur a dû être rappelé à ses engagements mais les a finalement tenus en fin d'année suivante.

Beaucoup de communes revendiquent encore en vain l'installation d'une telle infrastructure, onéreuse et actuellement moins aidée.

La téléphonie mobile est apparue durant la dernière décennie. Là aussi nous nous sommes positionnés de suite pour décrocher une couverture de tout le territoire communal. Les négociations avec SFR et Orange ont rapidement abouti et conduit à l'installation d'une antenne au lieu-dit « Bundesaltar » dès 2000. Le choix de son lieu d'implantation a posé quelques problèmes mais notre volonté de préserver les habitants de la commune d'ondes éventuellement nuisibles en écartant l'antenne du tissu urbain a finalement prévalu.

Avec le câble et la téléphonie mobile, industriels, artisans, commerçants, professions libérales et particuliers sont bien armés pour répondre aux exigences de la communication contemporaine.



9. Les Edifices de Culte



La commune n'est pas propriétaire des édifices cultuels comme c'est le cas dans une grande majorité de communes d'Alsace ; il revient aux conseils de paroisse d'assumer charges et responsabilités de leur propriété. Les dons des fidèles se raréfiant au fil des ans force est d'admettre que ces tâches relèvent, de nos jours, de l'exploit. Des travaux, souvent coûteux, de mise aux normes sécuritaires et sanitaires imposées par une réglementation de plus en plus contraignante s'ajoutent aux entretiens courants des édifices.

Nous avons décidé d'accepter les demandes de transfert à la commune de la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation des installations de chauffage de l'église catholique et de consolidation des fondations de l'église protestante dont les murs se fissurent. La maîtrise d'ouvrage assurée par la commune a le grand intérêt pour les conseils des églises de pouvoir émarger aux aides et subventions accordées aux seules collectivités publiques propriétaires de tels édifices ; leur contribution financière aux travaux est de ce fait notablement réduite.

La maîtrise d'ouvrage occasionne pour la commune une participation financière élevée, qui se traduit par une avance sur 2 ans de la TVA et une participation de 20 % au coût des 2 projets chiffrés à 64 000 € au total. Grâce à diverses sollicitations d'autres financeurs potentiels, dont une subvention exceptionnelle de l'Etat de 15 000 €, une aide de 28 % du Conseil Général, et une participation de 10 % de la Communauté de Communes par émargement à l'enveloppe globalisée, le montant résiduel à la charge des 2 paroisses s'élève finalement à 7 500 € (4 800 € pour l'église catholique et 2 700 € pour l'église protestante, soit 13,98 % du montant des travaux pour chacune). Au cours d'une réunion de concertation des représentants respectifs des paroisses, nous avons pu trouver un accord sur le plan de financement proposé et accepté par le conseil municipal.

Toute cette procédure a entraîné un engagement budgétaire encore maîtrisable, quoique substantiel, de la commune et a maintenu l'esprit oecuménique au sein des 2 paroisses.

10. Le Cimetière

L'entretien de certaines tombes faisait honte à voir. Par ailleurs l'eau, en ravinant les allées, entraînait la terre meuble vers le bas. Une reprise en mains d'un certain laisser - aller s'imposait à la fois aux concessionnaires des tombes et à la commune.

Pour cela, il fallait tout d'abord reprendre totalement l'inventaire des concessions, identifier celles qui étaient à jour, envoyer des courriers aux concessionnaires identifiés pour connaître leur volonté de prolongation ou de reprise des concessions échues, faire tout le travail de recherche des membres des familles susceptibles de reprendre celles des anciens concessionnaires décédés puis, finalement, apposer pour une durée de 3 ans une plaque signalétique informant tout visiteur du cimetière de l'état d'abandon constaté.

Le résultat de l'ensemble de ces démarches nous a permis de créer une base de données comportant toutes les indications utiles à un suivi régulier. Toutes les tombes sont repérées maintenant par une lettre (D pour droite

ou G pour gauche) un numéro de rangée, et dans chacune des rangées, par une lettre de situation ; pour faciliter la reconnaissance, les numéros des rangées sont matérialisés sur le terrain par des plaques (dont quelques unes ont, malheureusement, déjà fait l'objet de dégradations ; même les lieux de recueillement ne sont plus respectés !). Ainsi, les dates d'échéance des concessions, l'entretien de ces dernières et les installations de pierres tombales peuvent être constamment suivis par l'administration communale.

Il y avait lieu aussi d'entretenir correctement les allées ; celles-ci ne faisant pas partie des surfaces concédées leur entretien incombe à la commune. Elles sont recouvertes de gravier concassé rouge (disponible dans le haut du cimetière) et sont désherbées régulièrement par les agents communaux. Allées et concessions (l'entretien de ces dernières s'est aussi largement amélioré) donnent maintenant au cimetière un caractère digne et respectueux des défunts enterrés sur le site.



11. Le Groupe scolaire

Prioritairement, nous nous sommes attelés à rendre à nos enfants la vie scolaire plus agréable. Nous avons progressivement procédé au ravalement des façades, au remplacement du mobilier scolaire (tables et chaises) répondant aux exigences ergonomiques de nos jeunes, à l'aménagement et à la rénovation de 2 salles de classe (sol, plafond, électricité), à la sécurisation en cas d'un éventuel incendie des étages par adjonction d'escaliers extérieurs aux 2 bâtiments, à la création d'une bibliothèque spécifiquement scolaire avec possibilités d'activités télévisuelles et à la mise en place d'une salle de motricité. Les bâtiments (y compris celui des enseignants) ont fait l'objet de ravalements de façades, les toitures ont été renouvelées, la chaudière remplacée, l'isolation des bâtiments assurée, les vieilles fenêtres remplacées par des nouvelles à double vitrage, la robinetterie et les carrelages des toilettes rénovés.

Les deux salles de classe restantes ainsi que les deux escaliers intérieurs ont été repeintes à leur tour en 2007. La rénovation intérieure des salles de classe comme le rafraîchissement extérieur des bâtiments devrait satisfaire, pour quelques années, les exigences matérielles de la vie scolaire.

La bibliothèque communale, l'aire de jeux pour les petits, l'espace informatique, le terrain multi-sports, la salle des fêtes complètent les mesures prises également pour les enfants de notre commune et permettent le développement d'activités périscolaires intéressantes (sports, ateliers d'éveil, cours de musique, cours d'anglais, instruction religieuse, animations et réunions diverses).

Le tout devrait contribuer au bien-être des enseignants et de nos enfants.

12. La Bibliothèque Communale

Il fallait aussi donner l'occasion aux habitants de tout âge de cultiver l'esprit. Une bibliothèque de plus de 6 000 documents (livres et vidéos), informatisée et équipée d'un téléviseur, est à disposition de jeunes et d'adultes. La gestion, assurée par une équipe de bénévoles dévoués, permet l'échange gratuit d'ouvrages aux scolaires et leur location aux plus de 16 ans à des tarifs très raisonnables. Dommage que les personnes âgées ne la fréquentent pas plus assidûment. Les enfants scolarisés à Zinswiller en profitent par contre très largement : chaque semaine, ils réceptionnent un nouveau livre et rendent l'ancien.

Très rares sont les communes de notre taille qui peuvent se prévaloir d'une telle structure.



13. L'espace Informatique

Donner aux enfants scolarisés la possibilité de préparer leur avenir nous a encouragé à créer un espace informatique performant. Un local de la salle des fêtes, auparavant sans utilité, complètement aménagé pour une initiation à l'informatique. Le matériel comprend 12 ordinateurs, 4 tables de travail, un éclairage indirect et matériels de reproduction complémentaires. Ces outils permettent un travail collectif à 24 jeunes et futurs praticiens des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Lors de chaque semaine d'enseignement, chacune des 4 classes se rend à l'espace informatique pour y apprendre et préparer l'évolution technologique en cours. Un brevet délivré en fin d'études primaires atteste aux élèves méritants l'élémentaire maîtrise de l'ordinateur.

Des initiations pour adultes y sont également dispensées.



14. Le Jsehaefel

Anciennement restaurant mis en vente en 1999, nous avons opté pour l'achat par préemption de cette propriété. Concédée par bail emphytéotique à OPUS 67, elle a permis d'aménager 5 logements locatifs à loyer modéré, de maintenir une activité de service (dentiste) et de réserver le rez-de-chaussée pour les besoins communaux ; nous y avons installé une bibliothèque communale, une salle de fitness avec vestiaires et douche, une salle de réunion (caveau) avec cuisine, un local d'archives, des toilettes et une aire de repos.

L'investissement s'est avéré judicieux : le bâtiment a trouvé une fonction utilitaire collective et permet de satisfaire des besoins divers et intéressants pour la vie culturelle et sociale communale.



15. L'espace Fitness

Cultiver l'esprit mais aussi entraîner le corps, tel est l'objectif qui nous a conduit à créer un espace fitness. Composé de 13 appareils, il permet à l'utilisateur de pratiquer divers exercices physiques allant de la pratique cycliste à la marche en passant par la musculation. De nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, originaires de la commune, mais aussi des alentours fréquentent la salle, justifiant ainsi la création de cet espace.



Son Coût

Offrir aux habitants de la commune un maximum d'alternatives pour se divertir fait partie des démarches qui ont guidé nos décisions depuis la défusion.

Décision de construire une salle des fêtes a été prise à la défusion. Achevée il y a 13 ans, le remboursement des emprunts a commencé au début de notre première mandature, ce qui a plombé notablement les investissements par la suite. Depuis 1995, plus de 49 000 € par an ont été consacrés au remboursement de la dette (le solde restant pour les années à venir étant de 49 000 € en 2008, 37 000 € en 2009, 21 000 € en 2010, 4 100 € en 2011 et de 0 € en 2012). Sa construction, et les dépenses lourdes qui l'accompagnent, se trouvent valorisées par des activités conviviales riches en fêtes de familles et associatives, en réunions, concerts, soirées théâtrales et diverses autres belles manifestations. Toutes contribuent au rapprochement entre concitoyens et permettent aux utilisateurs d'oublier leurs soucis quotidiens.

A noter que l'aménagement du parking et des espaces verts a été réalisé en bénévolat par les membres de l'association « Environnement / Fleurissement ».

Sa Gestion

La construction de la salle était assujettie à la TVA ; au taux de 19,6 % son montant s'avérait élevé et ne pouvait, selon les règles fiscales en vigueur, être récupéré qu'en cas de prise en charge de sa gestion par la commune durant 10 ans ; depuis un comité assure le fonctionnement de la salle, sous l'entière responsabilité de la commune. Cette période est révolue de sorte qu'un autre mode de fonctionnement est maintenant susceptible d'être mis en place.

De fait, les normes et impératifs aussi bien sanitaires que sécuritaires ont été considérablement aggravés et les règles d'organisation des fêtes, les occupations, les activités diverses se déroulant dans les salles sont soumises à des contraintes réglementaires croissantes. Dans le passé, les responsabilités découlant de l'ensemble des dispositions en vigueur n'ont pu être qu'imparfaitement honorées par la commune. Des difficultés relatives à la salubrité des locaux, au suivi régulier des travaux d'entretien du bâtiment et de son environnement paysager, à la fréquentation non contrôlée des lieux ont surgi ; des vols et des déprédations ont été commis. Et autre difficulté : cette propriété de Zinswiller est édifiée sur le ban d'Oberbronn ; l'autorité de police compétente est le maire de cette dernière, ce qui ne facilite pas les formalités administratives qui s'y rattachent.

Au vu de ce qui précède, il apparaît évident que la dilution des devoirs incombant aux gestionnaires et usagers d'une part, à la commune d'autre part, est préjudiciable au bon déroulement des activités, à la bonne conservation de la salle et à un fonctionnement harmonieux en conformité avec les réglementations. Il faut aussi avoir présent à l'esprit que, s'agissant d'une propriété collective appartenant à tous les contribuables de notre commune et non aux seuls occupants, il est du devoir de la municipalité de garantir un service identique et équitable à tous.

Aussi, après 12 années d'application des décisions initiales et au vu de l'expérience acquise, une révision du mode d'administration et une adaptation aux évolutions de la législation s'imposent ; cela d'autant plus que le bénévolat sous toutes ses formes est en nette régression.



Quelles alternatives ?

Celle de la gestion de la salle totalement en régie communale semble la plus pertinente. L'ensemble des tâches, depuis les mises à disposition des infrastructures et leurs reprises en passant par la fixation des règles d'occupation et d'hygiène, la perception des redevances, la responsabilité juridique, l'achat, le remplacement et l'entretien de matériel, en fait l'ensemble des impératifs incombant à un propriétaire sont, dans ce cas, assumées par le conseil municipal. Ce qui suppose la nomination d'un agent régisseur appointé à temps partiel et entièrement sous l'autorité du maire. De nombreuses salles communales fonctionnent de la sorte.

Une autre solution consiste à déléguer la gestion à un prestataire de services (association voire particulier) sous forme de convention, avec toutes les obligations (y compris financières) qui s'y rattachent. La convention devra, dans ce cas, définir clairement les droits et les devoirs du prestataire et fixer les modalités de contrôle de la commune.

Les 2 solutions sont responsabilisantes et praticables, et ne prêtent pas à confusion comme c'est le cas actuellement.



17. Les Terrains de Football et Multi-Sports

Bien qu'étant de construction plus ancienne (mais emprunts contractés durant la fusion et remboursés sur budget communal jusqu'en 2002), une structure de pratique de football avec terrains, vestiaires et club-house permet aux jeunes de s'adonner à leur sport favori. Nous avons complété l'infrastructure sportive par une installation fonctionnelle d'eau chaude sanitaire et par une main-courante solide en périphérie du stade.

Par ailleurs, la partie arrière du terrain ayant été régulièrement inondée et impraticable par fortes pluies, nous avons procédé, il y a 4 ans, à une évacuation efficace des eaux de surface par des fossés, drains et regards. Le terrain est, depuis, jouable la plus grande partie de l'année.



Entre l'aire de jeux pour les petits et la structure de football, nous manquions d'un terrain de divertissement pour adolescents : c'est chose faite depuis 2007 avec la création d'un terrain de jeux multi-sports. De dimensions permettant le sport ludique dans des disciplines variées telles que le basket, le volley, le handball, le football et robuste de conception, la structure devrait permettre aux jeunes de dépenser leur trop plein d'énergie et de libérer l'aire de jeux des petits ainsi que certains lieux de rassemblement contre-indiqués. Voeux pieux ?

Depuis l'ouverture, le terrain est abondamment fréquenté.

18. L'Aire de Jeux pour les moins de 12 ans

Aménager une aire de distraction pour jeunes enfants nous paraissait essentiel ; plusieurs installations leur permettent dorénavant de s'amuser. Nous avons pu les compléter d'un abri grâce à un élu qui a mis ses compétences de menuisier gracieusement au service de la collectivité.

Malheureusement, les actes persistants de vandalisme d'une certaine catégorie de jeunes, nous oblige à remédier régulièrement aux dégradations des installations : un premier grillage de protection a dû être remplacé par un grillage plus résistant, des jeux ont dû être renouvelés, des débris de toutes sortes, dont des bouteilles cassées, doivent être régulièrement ramassés par les agents communaux ; les tuiles de l'abri sont arrachées et jetées dans la rivière, bois et murs sont souillés. Rien ne résiste aux velléités de démolition de certains ; cela nous désole et nous décourage.

Nous tenterons une nouvelle fois la remise en état des jeux en place, tout en les complétant par d'autres installations, avec le souhait que les adultes aideront à limiter les dégâts occasionnés par notre jeunesse.





19. L'Environnement Agricole et Forestier

De nos jours, nombreuses sont les personnes à apprécier les avantages de la vie à la campagne. Un environnement naturel de qualité dans et en périphérie de l'agglomération, est perçu comme une chance. Or celui-ci se cultive et s'adapte aux intérêts vitaux de la collectivité, eux-mêmes en évolution permanente.

Dès le début du premier mandat, nous nous sommes attelés à la défense de notre environnement : faire obstacle à la désertification du milieu agricole de la commune en empêchant l'éradication des arbres et en évitant l'abandon des prairies transformées systématiquement en labours. Zinswiller se trouvant en aval de bassins versants cultivés en céréales, et plus particulièrement la Brunnmatt, il convient de se prémunir coûte que coûte contre l'arrivée massive d'eau lors des fortes précipitations. Arbres fruitiers et prairies ralentissent ces effets fâcheux susceptibles de se traduire en catastrophes telles que les coulées de boues et les inondations. De surcroît, l'abandon d'un milieu diversifié porte atteinte à son équilibre écologique et à sa beauté.

Toutes ces raisons nous ont conduit à nous opposer aux velléités de remembrement et à sauver, pour autant que faire se peut, l'existant légué par nos anciens, à savoir : maintien du paysage classique des collines sous-vosgiennes avec son écosystème riche en faune et flore. Nous sommes nombreux à refuser un bouleversement irréversible de notre environnement.

Partie intégrante de celui-ci, les vergers sont, au même titre que la forêt, précieux pour la qualité de vie de l'ensemble de nos concitoyens ; nous devons nous battre pour leur pérennité : milieu agricole et milieu forestier, même combat pour un développement durable.

Nous refusons le labour systématique des terrains agricoles situés en amont de nos habitations.

Ce qui ne veut pas dire, et de loin, que l'ensemble du ban communal doit être interdit à l'exploitation agricole intensive, mais nous demandons aux agriculteurs de prendre également en compte les intérêts des habitants de Zinswiller.

Malgré des mesures globalement positives et indéniables dans la défense environnementale, la fonte du verger est à peine freinée ; nous nous heurtons systématiquement à des intérêts et des égoïsmes économiques soutenus par des lobbys puissants pour lesquels l'homme, les collectivités, les paysages, le bien-être des générations futures sont les moindres des préoccupations.

Heureusement que les forêts environnantes, aménagées par obligations légales, ce qui n'est pas le cas pour l'agriculture, nous préservent un milieu peu perturbé ! Qu'advient-il si les forêts du Rehberg et du Immenkopf étaient, à leur tour, totalement dénudées ?

L'effort de préservation, voire de reconquête des écosystèmes naturels qui nous entourent, doit être poursuivi et faire partie intégrante des préoccupations des élus !



20. Les Vergers

Partie intégrante de notre environnement les vergers sont, au même titre que la forêt, précieux pour la qualité de vie de l'ensemble de nos concitoyens. Ils remplissent un rôle de protection contre le vent, de régulateur des eaux mais aussi, lorsqu'ils sont associés aux prairies, d'habitat pour de nombreux oiseaux (dont la pie grièche à tête rousse et la chouette chevêche, toutes deux en voie d'extinction sur notre territoire car liées à l'arbre et à l'herbe), d'écosystème de transition entre le massif vosgien forestier et la plaine agricole, d'embellissement du paysage, de producteurs de fruits sains, savoureux et précieux pour la santé. On voit donc que le rôle du verger est multiple et que les enjeux de son maintien sont considérables.

Notre vie de tous les jours se déroule dans un de ces lieux privilégiés comportant encore des reliquats de vergers ; il convient non seulement de préserver les sites existants, mais aussi de reconquérir ceux qui ont souffert de l'agriculture contemporaine.

Nous nous sommes battus pour les vergers. Face à l'exploitation céréalière intensive le combat est inégal. Nous pensons être arrivés à juste freiner leur hémorragie. Partant du constat que bon nombre des arbres existants périront de vieillesse (si rien ne change tous les arbres d'un certain âge, en fait 80 % d'entre eux, auront disparu dans 2 décennies) et que les fruitiers manqueront alors cruellement dans l'environnement de Zinswiller, sachant qu'un arbre met une vingtaine d'années pour marquer le paysage et porter des fruits quantitativement intéressants, nous nous sommes attachés les services de l'association « Environnement » du village créée il y a 13 ans.

Avec l'association et sa dizaine d'arboriculteurs passionnés, le combat contre cette disparition progressive des vergers s'est traduit par diverses mesures de sauvegarde : production de plants dans la pépinière, remplacement de nombreux sujets dépérissants ou manquants, 500 plants de la pépinière cédés à des particuliers et à la collectivité, tailles de formation et de rajeunissement d'arbres encore sains qui ont permis de sauver de nombreux arbres adultes, mise à disposition de plants et plantation de plus de 200 fruitiers de variétés diverses sur des terrains communaux. Ces plants sont taillés, tuteurés, protégés contre le gibier.

Le verger ancien est tant soit peu préservé mais il est loin d'être totalement reconstitué. Les générations futures nous sauront gré de l'avoir sauvé. Nous ne sommes plus isolés dans ce combat car beaucoup de gens s'investissent maintenant pour la survie des vergers en général et nous commençons par être soutenus dans notre action par la Région, le Département et la Communauté de Communes.



Au sein de cette dernière et pour partie grâce à l'exemple développé dans notre commune, court actuellement une action de défense du verger fortement subventionnée dont les dépenses d'achat de plants et de taille des arbres sont couvertes jusqu'à 90 % par les collectivités ; les propriétaires de terrains sont vivement encouragés à en profiter car la durée de cette aide est limitée.

La construction dès 1996 d'un abri touristique au Rebhof, en bordure de forêt, complète les activités développées par les hommes de cette association. Nombreuses sont les personnes à profiter du refuge, propriété des arboriculteurs mise gracieusement à disposition d'organiseurs de réunions champêtres ainsi que des passants. La vue depuis l'abri ouvert à tous vents est superbe.

21. Le Fleurissement

Un embellissement généralisé du tissu urbain a été conduit en étroite collaboration entre la municipalité et l'association « Fleurissement - Environnement » du village. Grâce au bénévolat d'une dizaine de femmes mettant depuis 18 ans bonne volonté, temps et disponibilité au service de la collectivité, une amélioration notable du fleurissement de notre cadre de vie a vu le jour.

Sont cultivés tous les ans par ces bénévoles, 6 500 plants de géraniums, surfinias et autres pour le fleurissement des maisons privées et des bâtiments collectifs et quelques 5 000 plants (oeillets d'Inde, bégonias et leur cortège de 25 autres variétés de fleurs) pour celui des massifs et espaces verts.

Ainsi, au cours des 12 dernières années, ont été produits et cultivés par cette association environ 100 000 plants floraux, engagement récompensé par l'attribution du label VILLAGE FLEURI DE FRANCE, niveau 2 fleurs ; une économie substantielle du coût du fleurissement a été réalisée grâce à ce dévouement désintéressé. Toutefois, un recrutement conséquent de jeunes personnes s'impose car l'équipe en place, de moyenne d'âge élevée, ne peut plus répondre à la charge de travail qui découle du bénévolat actuel.





22. L'eau potable et son cheminement

Nos aïeux n'ont connu l'eau courante qu'à partir de 1900. Auparavant, les habitants captaient le précieux liquide à des émergences, petites sources à débit faible et irrégulier ; une consommation modérée s'imposait. La Zinsel servait d'abreuvoir aux grands animaux et des lavoirs étaient aménagés sur les berges pour les lessives et autres besoins domestiques.

Un progrès notable s'est opéré au début du siècle dernier par la pose d'une conduite en fonte reliant 2 sources situées en forêt domaniale de Niederbronn-les-Bains (dans la vallée de l'Ungerthal à 2 kilomètres du village) aux habitations de Zinswiller. Deux réservoirs de 120 m³ chacun faisaient, et font encore, tampon entre la production des sources et le village. Ainsi était assurée, dans son principe, une alimentation régulière et suffisante en eau potable de notre collectivité.

En théorie seulement, car diverses difficultés restaient à surmonter. Tout d'abord, la faible déclivité entre les sources et les habitations situées sur le haut des versants de Zinswiller ce qui entraînait pour elles une pression et un débit faible, parfois voisin du manque intégral. Ensuite, la gratuité de l'eau occasionnait des comportements irresponsables de gaspillage qui conduisaient à des pénuries locales, et parfois générales ; l'installation de compteurs d'eau a freiné ce type de pertes du précieux et vital liquide. Enfin, au fil des ans, les consommations grandissantes des habitants comme de l'usine De Dietrich accentuaient les risques de pénurie.

Entre 1900 et 1993 année de la défusion, l'approvisionnement en eau potable de Zinswiller a évolué en 2 phases. Une première, allant jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, durant laquelle les conduites desservaient une partie du village mais seuls les plus aisés ayant pu financer le raccordement de leur maison disposaient de l'eau courante. Une deuxième période couvrant les années 1950 à 1993 est caractérisée par différents modes d'approvisionnement allant du recueil d'eau à diverses petites sources (eaux qui, pour la plupart, ne répondraient plus aux normes imposées aujourd'hui) vers la fourniture progressive de l'eau à tous les robinets.

Les sources d'approvisionnement

Les variations naturelles de production des sources, liées à l'intensité des précipitations mais aussi aux pompages du forage proche, conduisaient périodiquement à des fluctuations du débit de nos sources.

Grâce au pompage (pratiquement seule source d'approvisionnement d'Oberbronn et de son camping), la commune voisine disposait d'un volume suffisant pour assurer une fourniture constante d'eau aux abonnés de son réseau. Par contre, le réseau de Zinswiller qui approvisionne aussi les habitations d'Oberbronn-sud et l'usine De Dietrich, connaissait par intermittence des pénuries. Situation anormale qu'il convenait de redresser d'autant plus que presque rien n'a été entrepris à cet égard du temps de la fusion. A notre demande pressante, et après dures négociations, une convention d'interconnexion des réseaux des 2 communes a pu voir le jour. Aux termes de ses dispositions et en cas de pénurie à Zinswiller, l'ouverture d'une vanne permet d'approvisionner simultanément les 2 réseaux. Ainsi, au pire, la pénurie s'établirait alors dans les 2 communes et nécessiterait des mesures conjointes de limitation de la consommation.

Les besoins croissants de la population étaient, bien qu'imparfaitement, assurés durant cette période de mise en place du réseau collectif. Mais l'approvisionnement en eau potable de Zinswiller devait être repensé à partir de la défusion.

Les conduites les plus âgées (100 ans) sont sous-dimensionnées et installées par des moyens matériels et humains de fortune (certaines tranchées allant jusqu'à 2 mètres de profondeur avaient été creusées manuellement). Elles exigeaient donc un renouvellement progressif.

De même, sur une capacité totale des 2 cuves du réservoir de 240 m³, la moitié était réglementairement gelée pour assurer la défense incendie du village ; cette faible capacité de stockage représentait, hors approvisionnement par les sources, l'équivalent d'une quinzaine d'heures seulement de consommation. De plus, les fluctuations du débit des sources, la consommation accrue, le manque de pression, les gaspillages auxquels s'ajoutaient des fuites lors de ruptures sur les conduites centenaires rendaient-ils urgente la sécurisation de l'approvisionnement en eau de toute l'agglomération. Ceci d'autant plus qu'un forage militaire réalisé en 1939, à quelques mètres seulement de nos sources, approfondi en 1985 durant la fusion pour alimenter la commune d'Oberbronn avec son camping, entraînait des diminutions notables du débit de nos sources en période de pompage. Un fait plus inquiétant est apparu dans les années 1980 : les analyses systématiques de l'eau de consommation mettaient en relief la présence de germes indésirables d'origine organique, expliquée par l'environnement faunistique et floristique au travers duquel filtre l'eau des sources. Les mêmes analyses réalisées par des laboratoires agréés soulignaient aussi la faible minéralisation de l'eau et son PH acide dus à sa percolation dans le sous-sol gréseux. Enfin, la loi imposait un débit élevé en cas d'incendie. Or, celui-ci était loin d'être assuré partout.

Rencontrée en l'état en 1995, cette situation préoccupante à de nombreux égards, mettait en cause à la fois la quantité et la qualité de l'eau distribuée dans notre village ; elle exigeait une action énergique destinée à corriger le plus rapidement possible les handicaps précités.

Depuis 1996, tout a fonctionné correctement de sorte que plus aucun manque ne s'est manifesté sur notre réseau. A noter que l'interconnexion nous a permis de libérer le deuxième réservoir de sécurité / incendie, de doubler ainsi le volume disponible et de passer (hors approvisionnement par les sources) à une autonomie de 24 heures.

Il n'en demeure pas moins que, la demande allant en augmentant (développement de lotissements, habitants plus nombreux, demandes fortes au camping, usine De Dietrich), les débits réunis des sources de Zinswiller et du forage risquent de s'avérer insuffisants à terme. C'est pourquoi, nous avons demandé à Oberbronn d'éviter progressivement la ponction sur nos sources et de rechercher de nouveaux approvisionnements répondant à nos préoccupations ; aussi un autre forage est programmé par cette commune ; à n'en pas douter, la production d'un volume d'eau suffisant aux 2 communes sera alors assuré pour le long terme.

Le traitement de l'eau de source

Toutes les analyses relevaient le manque de calcium de l'eau de pluie percolant à travers les roches gréseuses, avant réapparition dans les sources. Les mêmes analyses notaient de temps en temps la présence de germes coliformes et des streptocoques susceptibles d'entraîner des troubles gastro-intestinaux et préconisaient une correction de ces défauts (nos ancêtres devaient être plus résistants que nous !). Pour remédier au manque minéral ainsi qu'à la présence de germes, nous avons décidé de construire une station de traitement des eaux. Complexe dans sa conception et son fonctionnement, cette station se passe de tout traitement chimique.



Filtre de la station de traitement.

Le principe est simple : l'eau provenant des sources percole à travers un filtre rempli de neutralite (roche calcaire concassée d'origine marine) et s'enrichit au passage de calcium qui corrige son agressivité naturelle (le PH passe ainsi de 6 à 8). Opposés par ailleurs au traitement chimique pratiqué couramment, nous avons opté pour une éradication des germes par ultraviolets, bannissant ainsi toute adduction de chlore (eau de javel).

L'eau ainsi naturellement corrigée est versée dans le réservoir avant de rejoindre les tuyaux du réseau de collecte et d'arriver à nos robinets. Toutes les analyses récentes établissent depuis le même constat : « eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés ».

Le réseau de distribution

Le réseau principal date du début du 20^{ème} siècle. Le réseau secondaire s'est progressivement étendu aux quartiers construits plus récemment, mais l'ensemble est obsolète : conduites en fonte, parfois rouillées, voire perforées, liées à l'agressivité de l'eau (maintenant corrigée par la station de neutralisation) ont entraîné de nombreuses ruptures dans le passé, à l'origine de fortes dépenses. Il fallait procéder méthodiquement et progressivement à leur remplacement, le plus récent concernant 700 mètres de tuyaux de conduite principale reliant le réservoir à l'entrée Est de l'agglomération. Les travaux de renouvellement des réseaux secondaires ont porté ces dix dernières années sur 1 470 mètres : sont concernées la Grand'Rue, la rue des Romains, la rue Roedel, la rue Creuse, la rue Griesberg et l'Impasse des Menuisiers auxquelles s'ajoute la pose de 300 mètres de conduites neuves établies dans le lotissement.

Toutes ces conduites, ainsi que les branchements des maisons limitrophes, ont été remplacées avec du matériel moderne non corrosif. La création d'un lotissement a rendu indispensables le renforcement du réseau dans les rues Roedel et des Romains ainsi que la construction d'une station de surpression.



Station de surpression.

Cet ouvrage, installé en souterrain en 1999, alimente maintenant l'ensemble des quartiers hauts de Zinswiller ; il assure une pression satisfaisante et un débit réglementaire à toutes les habitations situées dans ces quartiers (lotissement actuel et futur compris).

Le coût de l'approvisionnement en eau potable

Le renouvellement des anciens réseaux ainsi que la création de nouvelles infrastructures (station de neutralisation, surpresseur, nouvelles conduites), les réparations et l'entretien du réseau existant ont évidemment un coût auquel les usagers participent à travers la redevance payée au prorata du volume d'eau consommé. A noter : tous les travaux relatifs à l'eau sont soumis à une comptabilité distincte qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

De 1995 à 2007, soit en 12 années, nous avons consacré (tous travaux confondus) 1 597 000 € à l'eau potable (environ 1 500 € par habitant). Durant la même période, les redevances « eau » payées par les usagers se sont montées à 730 000 € (730 € par habitant) ; c'est dire que la recherche de subventions a dû être très active pour pouvoir financer la différence (770 € par habitant) ; à défaut de subventions le m³ d'eau consommée aurait dû coûter 1 € de plus pour le consommateur, soit presque le double.

On constate que beaucoup d'argent a été consacré à l'eau potable ces dernières années afin d'assurer le meilleur service possible à tous, à savoir : approvisionnement continu avec une pression suffisante dans toute la commune, une qualité conforme à la réglementation en vigueur, ceci à un prix (hors assainissement : 1,24 € TTC par m³ en 2006) très compétitif comparé à celui pratiqué dans une très grande majorité d'autres communes.

Eu égard à la qualité de l'eau distribuée et à son coût (0,00124 € le litre) rapprochés du prix de vente de l'eau dans le commerce, celle tirée du robinet à Zinswiller est 200 fois moins chère. A méditer !

En résumé : nous avons tout lieu d'être satisfaits de notre engagement en matière de qualité des eaux d'alimentation ; en effet la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales note dans les conclusions de son rapport : « Pour l'année 2006, le contrôle sanitaire exercé par la DDASS, a permis de constater que l'eau produite et distribuée par la commune de Zinswiller est d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique, et conforme aux normes réglementaires ».



Généralités

23. L'Assainissement



Tout le monde est, de nos jours, sensibilisé aux grands défis auxquels doit faire face l'humanité dans le domaine de son environnement. Sont plus particulièrement visées les pollutions de toutes sortes ; l'une d'entre elles concerne directement notre collectivité toute entière, à savoir la dénaturation de l'eau de source qui coule à nos robinets.

Nous avons vu précédemment que l'eau servie au réseau de Zinswiller est de très bonne qualité. En amont de nos robinets, tout est fait pour qu'elle réponde aux normes en vigueur, régulièrement surveillée et analysée. Surgie de sources, elle est acheminée par un réseau de distribution jusque dans nos habitations, ceci sans traitement chimique préalable ; sa consommation est recommandée.

Or l'eau tirée du robinet est rendue à la nature après de multiples usages : boissons, nettoyages, lessives, usages domestiques et industriels... Elle est alors chargée au passage de polluants divers ; produits chimiques, insecticides, pesticides, désinfectants, hydrocarbures, détergents, médicaments... Rejetée sans épuration dans la nature (Zinsel du Nord), cette eau polluée détruirait à la longue toute vie aquatique, faunistique et floristique. Une telle dénaturation est à éviter pour autant que faire se peut de sorte qu'un traitement s'impose avant de la restituer au milieu. Aussi bien par devoir moral que par obligation légale assignée à la collectivité. C'est la raison d'être d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration.

Le réseau de collecte

Suite aux nombreux travaux réalisés ces dernières années sur le réseau, toutes les maisons sont désormais raccordées ou raccordables à celui-ci.

Une étude approfondie des défauts et qualités de la collecte a dégagé les impératifs suivants : le bon fonctionnement de la station de traitement exige une concentration élevée en polluants de l'eau, ce qui limite l'admission d'eaux claires (pluies, sources, drains) et exclue l'eau provenant des surverses des fosses septiques. Aussi et conformément au code de la santé publique, toutes les fosses septiques des maisons raccordables au réseau d'assainissement collectif doivent être déconnectées. Une quarantaine de maisons sont concernées chez nous. C'est aux mêmes fins que nous avons signé avec l'entreprise De Dietrich, sous certaines conditions et à l'exclusion des eaux industrielles collectées et traitées séparément en interne, une convention d'acceptation de ses eaux usées domestiques dans le réseau communal.

Si les eaux polluées doivent toutes arriver à la station, il n'en est pas de même pour les eaux véhiculant des hydrocarbures (fuel, huiles, essence) provenant de déversements accidentels ; aussi la même réglementation exige des usagers la mise en conformité des locaux de stockage de fuel et des chaufferies afin d'éviter toute arrivée de tels produits dans les ouvrages de collecte d'abord, de traitement ensuite. Les impératifs de collecte assignés par le Conseil Général et l'Agence de Bassin de l'Eau Rhin-Meuse se situent dans une fourchette de 70 % à 100 % ; nous avons atteint un taux satisfaisant de 88 %. De même, les eaux acheminées à la station d'épuration doivent comporter un minimum d'eaux claires : grâce aux travaux d'évacuation d'un volume important d'eaux de surface sur une longueur totale d'environ 1 200 mètres (lotissement, rue d'Uhrwiller à 2 endroits, Flies, Eichelbach, Griesberg) directement dirigées vers la Zinsel nous avons, là aussi, atteint les objectifs assignés par les financeurs à savoir un taux de dilution de 45 % alors que le taux maximal admis est fixé à 200 %.

Les taux font l'objet de contrats et leur respect conditionne le versement d'aides au bon fonctionnement de collecte et de traitement des eaux usées, ce qui est actuellement le cas.

Pour pouvoir tenir les objectifs, nous avons travaillé sur 2 aspects du traitement des eaux usées, à savoir : - le réseau de collecte
- la station d'épuration

Les travaux sur le réseau de collecte

Prioritairement, nous avons procédé à l'assainissement de l'Impasse du Stade dont les eaux usées proviennent entre autres des vestiaires de l'OLZ : il n'était pas concevable de demander des efforts aux particuliers alors que la commune - propriétaire de l'infrastructure sportive - n'honore pas ses responsabilités. Puis, nous avons procédé au branchement des habitations de l'Impasse Abbé Elsaesser et de l'Impasse des Menuisiers dont les eaux usées se déversaient également dans la Zinsel ; il y avait lieu d'y remédier par des systèmes de relevage dans le réseau principal de collecte de la Grand'Rue. Autre mesure, innovante techniquement car en grande partie aérienne : l'assainissement du vallon de la Fliess sur 240 mètres, depuis la Brunnmatt jusqu'à la rue d'Uhrwiller ; là aussi il convenait de redresser, entre autres, une défaillance communale consistant à déverser dans la Zinsel les eaux usées de l'école. Lors des travaux de rénovation de la Grand'Rue, de nombreuses habitations ont fait l'objet de raccordement au réseau principal d'assainissement. Depuis 2007 enfin, les 9 dernières maisons non encore branchées le sont dorénavant (6 dans l'Impasse des Menuisiers par pompe de relevage dans le réseau principal de la Grand'Rue et 3 situées en contre-bas de la rue des Chalets).

Longueur totale du réseau de collecte progressivement renouvelé : 580 mètres.

Rappel : l'évacuation des eaux claires isolées par ailleurs de la station d'épuration a porté sur une longueur de réseau de 1 200 mètres.

Et, pour remédier aux surcharges en eau du réseau de collecte imputables aux fortes pluies nous avons, également cette année, procédé à la construction de 2 ouvrages dits « déversoirs d'orages » dans les rues d'Uhrwiller et de la Grand'Rue. Ils sont conçus pour éviter la remontée dans les rues des eaux d'orages véhiculées par les collecteurs.

A relever également qu'un réseau totalement neuf a été mis en place dans le lotissement : il est composé de 2 conduites, l'une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux claires ; leur évacuation se fait par le vallon du Besch et a été cofinancé par le lotisseur et la commune. Longueur : 350 mètres.

Les travaux sur la station d'épuration

Les eaux usées par nous tous, ainsi collectées et séparées partiellement des eaux claires, arrivent par des tuyaux à la station d'épuration pour y être traitées. Le traitement consiste à faire « digérer » la pollution par des bactéries. Les eaux, assainies par aération, filtrage et finalement séparées des résidus transformés en boues liquides, sont déversées dans la Zinsel. Les boues liquides, elles, sont utilisées actuellement comme engrais agricoles (ce qui est heureusement encore notre débouché car, à défaut, nous devrions les acheminer vers un centre d'incinération, de loin plus coûteux).

Nous sommes néanmoins en train d'étudier en intercommunalité des solutions alternatives de traitement et de valorisation des résidus prenant en compte les techniques récentes susceptibles d'augmenter leur qualité, tout en diminuant le coût de valorisation.

En tout état de cause, le processus d'épuration se doit d'être performant. Vu son âge (plus de 30 ans) la station fait actuellement l'objet d'une totale remise à niveau ; ces travaux de grande envergure et à coût élevé ont débuté en 2006, une deuxième phase étant programmée pour l'année prochaine.

Les résultats

L'eau claire des sources, polluée par nous au passage, épurée des matières organiques piégées dans les boues, retourne de la sorte à la nature. L'ensemble des mesures prises en amont (collecte et traitement) conduisent à un rejet dans la rivière d'une eau répondant largement aux objectifs de qualité imposés actuellement par la réglementation : en effet à la sortie de la station d'épuration, la qualité de l'eau de la Zinsel s'avère être de niveau 1A alors que l'objectif assigné au ruisseau est de 2 (le niveau 1A est celui d'une rivière à truites, le moins bon étant le niveau 4). Même si on peut toujours mieux faire, Zinswiller peut se prévaloir de résultats corrects dans la lutte contre l'une des pollutions de la nature les plus marquantes pour notre environnement.

Tous ces travaux sont très coûteux. Depuis 1995, la commune a dépensé près de 960 000 € (80 € par usager et par an). Le financement des dépenses est assuré majoritairement par les redevances versées par les usagers (590 000 € au total depuis 1995, soit 49 € par usager et par an). Comme pour l'eau les aides pour lesquelles il convient de se battre quotidiennement ont servi à financer la différence, soit 370 000 € (31 € par usager et par an) ; sans aides, la redevance d'assainissement devrait être augmentée de 60 % et avoisinerait les 1,60 € par m³.

A signaler que, là aussi comme pour l'eau, les nombreux travaux réalisés en régie communale contribuent à maintenir la redevance assainissement - soit 1 € par m³ d'eau consommée en 2007 - à un niveau très compétitif en comparaison à de nombreuses autres collectivités.



En date du 13/06/2007 le SATESA (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Assainissement) relève dans ses constats : « L'effluent brut, malgré les orages de la veille, n'est que très faiblement dilué. L'eau en sortie (de la station d'épuration) est de très bonne qualité et les rendements sont bons. Les travaux de l'an dernier (amélioration de la gestion du process et mise à niveau des équipements) portent leurs fruits ».

L'ensemble des travaux entrepris depuis 10 ans a donc été bénéfique et l'eau de source, captée propre, retourne propre - ou presque - à la nature après pollution par l'homme.

24. Les Ordures Ménagères

Pour des raisons d'organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères, nous nous sommes vus obligés d'adhérer à une structure intercommunale - le SMICTOM - par Communauté de Communes interposée. En principe, l'adhésion à une grande structure spécialisée devrait réduire les coûts d'élimination de nos déchets. Cependant, dans la réalité, les redevances ne font qu'augmenter d'année en année !

Il est vrai que notre société de consommation coûte cher en traitements et recyclages de toutes sortes, et multiples sont les opérations (collecte des ordures - déchetterie - transport - tri - traitement - compostage - incinération - enfouissement) qui suivent le simple jet dans la poubelle de tout ce dont nous voulons nous débarrasser. Et cela représente 350 kg par personne et par an ! Il n'en demeure pas moins que les redevances exigées actuellement au niveau du SMICTOM n'incitent pas à la responsabilisation car exigées par bac, ceci quel que soit le volume de déchets produits.

Or, une personne seule remplit la poubelle peut-être une fois tous les quinze jours alors qu'une autre en remplit une chaque semaine ;

par la force des choses, le coût du traitement des déchets varie de cas à cas de sorte que la redevance uniforme apparaît inéquitable et demande à être revue dans une optique plus juste.

L'actuelle redevance est démobilisatrice ! Or, nous pouvons réduire les rejets de différentes manières, amplement médiatisées.

A partir de ce constat, nous avons engagé au niveau de la Communauté de Communes une réflexion que nous comptons bien mener à terme et qui consiste à fixer la redevance soit au nombre de levées soit au poids des ordures collectées ; grâce aux techniques modernes d'enregistrement, les volumes ou/et les poids des déchets peuvent être compabilisés par usager, qui paiera au prorata du service effectivement rendu. Nous pensons que, de la sorte, nous deviendrons tous plus économes dans nos rejets et ceux qui disposent d'emplacements adéquats passeront peut-être de surcroît au compostage.

Une chose est sûre : à défaut de changer de comportement le service du traitement de nos déchets nous reviendra de plus en plus cher !

25. Les Ateliers Municipaux



Après la défusion et à la reprise en gestion directe de l'entretien des biens communaux, nous étions confrontés à un manque de locaux pour les services techniques. Profitant de la location du bâtiment dit « Casino » par un bailleur social, nous avons réservé et aménagé le sous-sol en atelier technique, bureau et local de stockage ; ces locaux permettent aux agents communaux de travailler dans de bonnes conditions.

Il n'en demeure pas moins que la commune est pauvre en abris pour grands matériels d'entretien (tracteurs, remorques et autres). L'espace libéré par le rachat, il y a quelques années, de 2 garages voisins de la salle des fêtes s'avère d'autant plus insuffisant que le deuxième garage est occupé par du matériel appartenant à des associations.

La remise à disposition de la commune par le SDIS, du bâtiment occupé par les sapeurs-pompiers locaux pour la défense « incendie et secours » résoudra ce problème. En effet, les locaux deviennent inopérants du fait de l'intégration de nos sapeurs-pompiers dans l'Unité Territoriale de Niederbronn-les-Bains, mieux pourvue en véhicules de lutte.

26. Le Parc des Voitures

L'arrêté de défusion nous a péniblement octroyé un petit tracteur destiné à l'entretien de la pelouse du stade ainsi qu'un tracteur de type paysager pour les petits travaux courants dans la commune. Nous nous en sommes contentés depuis 14 ans mais ils étaient arrivés à l'état de réforme. Il en était de même du véhicule utilitaire, acheté d'occasion en 1997. Décision a été prise en 2007 de les remplacer par du matériel neuf, en l'occurrence un tracteur plus performant avec remorque, ainsi qu'un véhicule de service.

27. Les Archives

La mairie est tenue d'archiver l'ensemble des documents administratifs, ceci dans le cadre d'un classement règlementé.

Suite à la dernière guerre mondiale et aux perturbations occasionnées dans la gestion communale par la fusion puis la défusion, avec la commune voisine, un désordre inacceptable s'est glissé dans nos archives conservées au grenier de l'école. Il convenait d'y remédier.

Une aide-archiviste recrutée à cet effet a classé dans les règles de l'art, dans un local spécialement aménagé au rez-de-chaussée et réservé à cet effet au lsehaefel, tous les documents encore existants. Ainsi ont pu être sauvés des actes individuels et collectifs importants, leur recherche facilitée et une obligation légale honorée.



28. La Communauté de Communes



La création de Communautés de Communes passant à la mode en fin de siècle dernier, nous nous sommes vus obligés, malgré les déboires du passé, à suivre le mouvement et d'adhérer à la structure intercommunale (Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains) composée à l'origine de 12 communes et créée en 1999 (une treizième commune - Mertzwiller - l'ayant rejointe depuis). Auparavant, nous avons déjà adhéré au Syndicat Intercommunal de Niederbronn-les-Bains, précurseur de la communauté.

A peine sortis d'une ère de fusion pénible pour la commune, il nous importait d'être vigilant quant à l'intégration de la collectivité dans une nouvelle structure communautaire.

Nous avons âprement discuté les modalités d'adhésion et de fonctionnement de cette communauté. Notre position était claire : oui à une structure chargée de missions d'intérêt intercommunal qui s'interdit toute ingérence dans la gestion des communes ; plus précisément, il était impensable de se dissoudre dans une communauté nouvelle à caractère supra-communal gérant les affaires de responsabilité et d'intérêt exclusivement communales. Furent, dans cette optique, retenues les compétences suivantes assignées à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : aménagement de l'espace communautaire, développement économique, politique de logement et du cadre de vie, protection et mise en valeur de l'environnement ainsi que quelques compétences limitées en matière de voirie intercommunale, de formation professionnelle et de transports collectifs. L'ensemble de ces compétences est jugé d'intérêt communautaire.

Le budget de la Communauté de Communes est financé par une Taxe Professionnelle Unique (TPU) payée par les entreprises. Encaissé directement par la commune jusqu'en 1998, le produit perçu cette année-là continue à être versé (sans réévaluation !) tous les ans aux communes adhérentes ; les augmentations intervenues depuis la création de la communauté sont acquises pour moitié à celle-ci et, pour l'autre moitié, font l'objet d'un reversement de solidarité aux communes, reversement réparti selon des critères proposés et âprement défendus par notre commune.

Arrêté d'un commun accord, ce reversement vise à terme un nivellement du produit de cette taxe entre les différentes communes (il faut savoir qu'en 2006, après 5 années d'ajustement, l'écart entre la commune à taxe professionnelle la plus élevée et celle à taxe professionnelle la plus faible - reversement de solidarité inclus - est toujours de 224 000 € pour 1 000 habitants) ; un déséquilibre financier important et choquant persiste donc malgré tout dans une communauté qui se veut - et se doit - d'être solidaire et équitable.

Nous avons dû nous battre pour décrocher cette disposition de bon sens et il est permis d'affirmer que la Communauté de Communes n'aurait pas vu le jour dans des conditions acceptables en l'absence de cette perspective de rééquilibrage. A l'avenir, il convient de rester très ferme sur l'application intégrale de cet accord, l'équilibre financier communal en dépendant pour partie.

A noter que, pour notre commune, la taxe professionnelle de 1998 augmentée de la dotation de solidarité est à peu près équivalente au montant versé par les redevables communaux assujettis à cette taxe. L'appartenance à la Communauté de Communes est donc, pour nous et dans l'immédiat, encore neutre sur le plan financier.

Néanmoins, il y a lieu de rester vigilant sur la stricte mise en œuvre, par l'administration communautaire, des seules compétences transférées au titre de l'intérêt intercommunal ; nous sommes en effet convaincus de ce que la commune doit garder son autonomie de gestion et de décision, les conseils municipaux étant directement responsables (et non les délégués à la structure intercommunale) devant les électeurs de la bonne conduite de l'entité communale. La limitation de l'administration communale au règlement des conflits de voisinage, voire à la seule application des décisions prises par des délégués communautaires (Zinswiller ne dispose au conseil communautaire que de 2 voix sur 35) conduit inexorablement à la perte d'identité communale et à la démobilitation concitoyenne.

En conséquence : conduire avec les autres communes des actions d'intérêt intercommunal : oui, mais intégration dans une structure supra-communale : non ! Le vécu de la fusion est là pour nous conforter dans cette position.

29. L'Administration Communale

Le réaménagement des locaux administratifs et techniques a rendu possible une administration correcte de la collectivité et un entretien convenable des propriétés communales.

L'administration proprement dite (la paperasserie) de la commune a été orchestrée par un secrétaire de mairie compétent, fidèle au poste depuis juin 1994. Dans une petite commune comme la notre, cette fonction demande tout un ensemble de connaissances et d'activités assurées individuellement par plusieurs agents dans des communes de taille plus importante. Le secrétaire de mairie de Zinswiller se doit d'être une personne polyvalente et maîtriser en totalité les tâches dévolues à cet emploi, ce qui est le cas.

L'entretien des propriétés collectives est assuré par 2 agents à temps complet. En effet, nous avons embauché à l'époque une deuxième personne pour pouvoir réaliser des travaux plus importants que le simple entretien. Mais, au fil des ans, ceux-ci ont dû être confiés à des entreprises en contrepartie partielle d'une amplification des travaux d'entretien car, à l'exemple d'autres communes, nous ne pouvons plus nous passer d'un cadre de vie soigné.

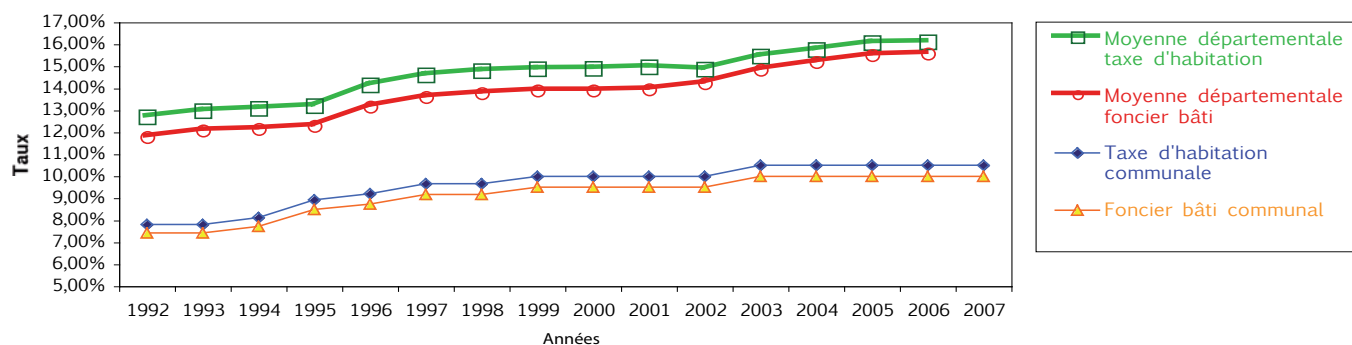
30. Les Taxes et les Redevances

A la création en 1999 de la Communauté de Communes, pour sauver un produit de taxe professionnelle le plus élevé possible reversé par la suite par celle-ci (voir chapitre sur la Communauté de Communes), nous étions contraints d'augmenter les taux des 4 taxes (d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle) dans les années 1995 à 1998.

En application des statuts de la Communauté de Communes et ceci à partir de l'an 1999 la taxe professionnelle, encaissée auparavant par la commune, devait être versée au budget communautaire. Obligation est faite à la communauté de reverser à la commune d'origine le produit encaissé en 1998, ceci indéfiniment et sans révision ultérieure. Son montant initial reste donc (éternellement !) constant. Le taux d'imposition antérieur de la commune (6,79 %), donc aussi le produit de cette taxe professionnelle, ayant été parmi les plus bas de l'ensemble des communes adhérentes, les augmentations des 4 taux s'imposaient pour la sauvegarde de nos intérêts futurs (à noter que, de par la loi, il était impossible d'augmenter l'un des taux sans augmenter l'autre). C'est la raison d'être d'une plus forte augmentation des taux communaux en fin du siècle dernier alors qu'ils n'ont augmenté que très faiblement par la suite et plus du tout depuis 2003.

Années	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Années	Taxe d'habitation		Foncier bâti	
	Taux communal	Moyenne départementale	Taux communal	Moyenne départementale		Taux communal	Moyenne départementale	Taux communal	Moyenne départementale
1992	7,80 %	12,70 %	7,41 %	11,79 %	2000	9,99 %	14,90 %	9,50 %	13,91 %
1993	7,80 %	12,98 %	7,41 %	12,08 %	2001	9,99 %	14,97 %	9,50 %	13,95 %
1994	8,11 %	13,09 %	7,71 %	12,16 %	2002	9,99 %	14,86 %	9,50 %	14,24 %
1995	8,92 %	13,21 %	8,48 %	12,29 %	2003	10,49 %	15,46 %	9,98 %	14,85 %
1996	9,19 %	14,14 %	8,73 %	13,17 %	2004	10,49 %	15,75 %	9,98 %	15,20 %
1997	9,65 %	14,60 %	9,17 %	13,60 %	2005	10,49 %	16,07 %	9,98 %	15,52 %
1998	9,65 %	14,80 %	9,17 %	13,79 %	2006	10,49 %	16,10 %	9,98 %	15,58 %
1999	9,99 %	14,89 %	9,50 %	13,90 %	2007	10,49 %		9,98 %	

Représentation graphique



On remarquera que le taux de taxe d'habitation (celui qui nous concerne tous) a progressé en moyenne départementale de 2,89 points entre 1995 et 2006, passant de 13,21 % à 16,10 %, ce qui se traduit sur la feuille d'imposition par une augmentation de 22 % de la part départementale. En même temps, le taux de la taxe communale a progressé de 1,57 points (passant de 8,92 % à 10,49 %), ce qui correspond à une augmentation de 17,5 %. Autrement dit, nous avons été raisonnables en imposition communale et si, sur la feuille d'impôt, il apparaît quand même une augmentation de l'impôt communal d'une année sur l'autre (le taux communal étant resté stable à 10,49 % depuis 2003) celle-ci relève de la revalorisation des bases fixées par l'Etat sur lesquelles la commune n'a aucune influence.

A noter que 8 communes sur 13 de la Communauté de Communes appliquent un taux de taxe d'habitation supérieure au notre (12,02 % en moyenne intercommunale, 10,49 % pour notre commune). En 2006, l'habitant de Zinswiller a payé en moyenne 78,90 € pour honorer cet impôt, contre 117,01 € en moyenne intercommunale. Dans le même ordre d'idées, le montant de la taxe foncière sur le bâti payé en moyenne en 2006 par chaque habitant de notre commune était de 56 €, contre 109 € en moyenne par les habitants de la communauté de communes. Pour les 2 taxes réunies l'habitant de Zinswiller a payé en moyenne 135 € contre 225 € en moyenne intercommunale.

Tout contribuable devrait apprécier la retenue du conseil municipal en la matière.

31. L'évolution de la Population



Selon les derniers recensements, la population de la commune est passée de 754 habitants en 1999 à 808 habitants en 2005. Nous retrouvons là l'impact de la première tranche du lotissement à conséquences surtout favorables au maintien de 4 classes à l'école. Mais pas seulement. De nombreuses maisons ont changé de propriétaire dans le village ancien et nombreuses sont les maisons inhabitées qui ont trouvé preneur ces dernières années. Les pressentiments d'esprits chagrins craignant un vieillissement de la population villageoise doublé d'une mévente de maisons libérées ne se sont pas concrétisés. Bien au contraire. Un rajeunissement notable s'est opéré au fil des ans. Corrélativement, nous avons assisté à un sain brassage des habitants, ouvrant de nouvelles perspectives et une remise en cause de certains comportements ancrés inconsciemment dans les esprits.

Comme évoqué précédemment, nous avons aussi favorisé, par concession de baux de longue durée, l'accession à des logements à loyers modérés et accueilli des personnes venues d'ailleurs qui se sont intégrés au tissu social local, sans grands problèmes notables de coexistence. Nous comprenons bien que l'intégration dans un nouveau lieu de vie n'est pas facile et que des efforts de compréhension et d'échanges doivent être consentis à la fois par les nouveaux arrivants et par les anciens, installés de longue date.

L'évolution positive de la population villageoise contribue aussi au maintien de commerces et de services souvent absents dans d'autres communes de même taille.

Pour mémoire : l'arrêté de défusion de 1992 a entériné le retour aux limites de ban et refusé ainsi un ancien et légitime souhait de constitution d'une commune unique englobant les dénommées « annexes ». Ressentiments (lors d'une consultation) de certains de ses habitants préférant le rattachement au sol au détriment d'un rattachement de raison, absence de courage administratif et politique, ou tout à la fois ? Quoiqu'il en soit, l'artificielle séparation (provisoire ?) de notre communauté de vie, décidée arbitrairement, vécue avec incompréhension et tristesse est, aujourd'hui, réalité. Pour ce qui nous concerne la position est claire : l'administration de ces territoires revient à la commune d'attache alors que la très grande majorité des activités associatives, sportives, religieuses, tout comme les liens familiaux et amicaux se pratiquent dans la commune de coeur - Zinswiller - et n'y rencontrent aucune réserve.

Dans l'attente d'une solution de raison !

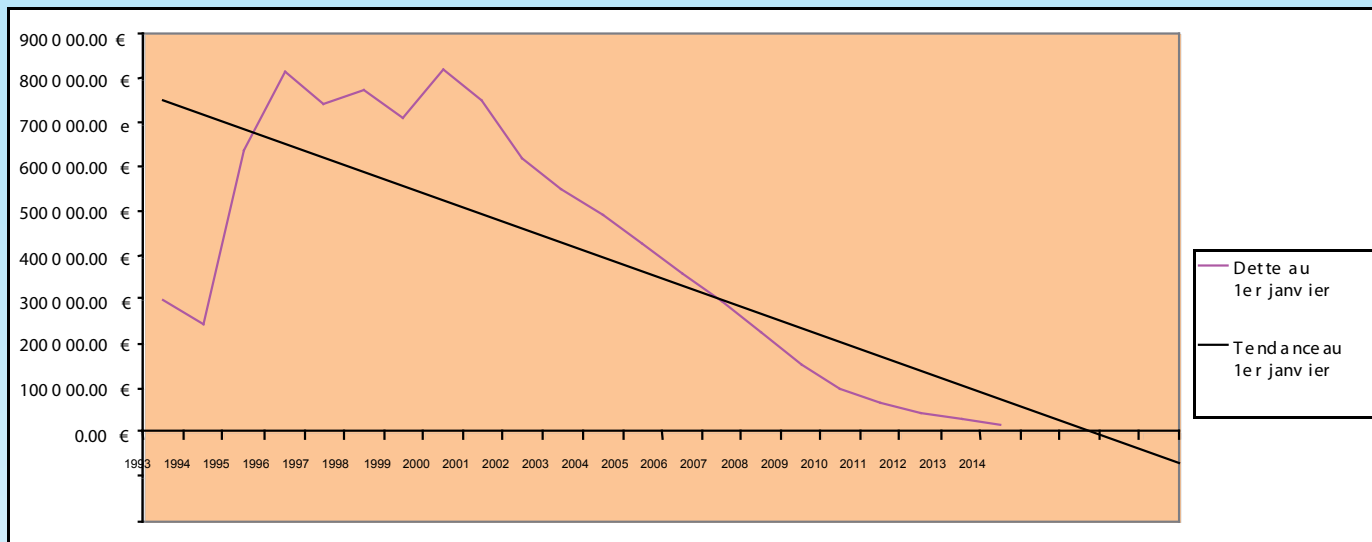
32. Les Finances Communales

L'arrêté de défusion de 1992 nous a transféré une petite part du résultat comptable des communes fusionnées, un matériel restreint et les emprunts contractés pour le financement d'opérations réalisées sur notre territoire durant la fusion. Logique en soi, il n'en demeure pas moins qu'il faille s'interroger sur l'approche globale des conditions de séparation, ainsi que sur l'exploitation comptable de celle-ci. Soit, n'y revenons plus car la liberté n'a pas de prix !

La décision de 1993 de construire une salle des fêtes a évidemment sérieusement « plombé » notre trésorerie : depuis le début des 2 mandatures, le remboursement annuel des emprunts liés à cette seule construction se monte à 50 000 € par an. Durant la même période, nous avons contracté des emprunts pour l'achat de 3 bâtiments (18 rue des Peupliers, 20 rue des Romains et 42 Grand'Rue, ces achats étant par ailleurs bien subventionnés du fait de leur mise à disposition de bailleurs sociaux). Partis d'une dette de 1 070 € par habitant en 1996 (après construction de la salle des fêtes), nous avons réduit celle-ci de 74 % (280 € par habitant au 31/12/2007).

A la clôture de l'exercice 2007, ne resteront plus à rembourser que 225 700 € correspondant au solde des emprunts liés à la salle des fêtes, à l'achat du bâtiment 42 Grand'Rue, à l'achat du bâtiment 18 rue des Peupliers et à des travaux encore décidés sous l'ère de fusion. Fin 2010, la dette sera ramenée à 80 € par habitant ; elle sera totalement annulée le 01/01/2015 (nouveaux emprunts éventuels exclus).

Cette année, un dernier programme de travaux porte sur 4 réalisations marquantes et indispensables : l'extension de l'éclairage public de la traverse principale de la commune, la réfection de la voirie de la rue Griesberg, l'édification d'un terrain multi-sports et l'aménagement de la Grand'Rue au lieu-dit « Schmelzberg » (entre le carrefour de la rue de Gumbrechtshoffen et la rue des Pierres). Ce dernier aménagement sera peut-être reporté sur l'exercice budgétaire 2008, avec le reliquat du budget 2007.



Dettes Communales.

Les esprits chagrins et facilement critiques doivent savoir que ces travaux sont, eux aussi, réalisés sans emprunts car financés par la vente de 3 bâtiments communaux (7 rue des Prés, 20 rue des Romains et 12 rue d'Uhrwiller) qui auraient dû être complètement réhabilités avec remise aux normes d'habitabilité actuelles et dont les loyers (sans compter leur non-paiement éventuel, les périodes de vacances et les nouvelles réfections) n'auraient couvert les coûts des travaux que d'ici une quinzaine d'années ! Nous avons préféré investir sur le présent plutôt que de parier sur l'avenir et d'engager de nouvelles dépenses de réhabilitation des bâtiments non rentables pour longtemps.

Une autre source exceptionnelle de financement des travaux de 2007 provient du règlement définitif (quoique imparfait) du solde des arriérés liés au camping d'Oberbronn pour lequel nous avons dû nous battre depuis la défusion et dont le principe nous avait été accordé par le Conseil d'Etat.

Le complément enfin provient des économies réalisées sur les budgets communaux antérieurs.

Durant les 13 dernières années, les nombreuses avancées dans l'infrastructure communale ont donc été conduites parallèlement à une réduction notable de l'endettement et au maintien des impôts locaux à des taux très raisonnables. Seule la redevance assainissement a dû suivre les contraintes imposées par la réglementation mais, comme nous l'avons vu précédemment, elle souffre largement la comparaison avec les autres communes.



33. Les Perspectives dans un Proche Avenir



Les finances communales sont saines : budget en équilibre, dettes largement maîtrisables et faibles (en 2006, sur 13 communes de la communauté de commune 10 étaient plus endettées que la notre et seules 2 de taille inférieure le sont moins), possibilités d'investissements intacts aux mêmes conditions d'impositions actuelles des 3 taxes (habitation, foncière sur le bâti, foncière sur le non bâti) et des redevances (eau, assainissement).

Au vu des données actuelles, nous avons signé un « contrat de territoire Département / Commune » portant sur des investissements communaux futurs (en principe pour 5 ans) et qui retient les réalisations suivantes : création d'un bassin de dépollution des eaux usées, étude de zonage d'éventuels dispositifs individuels de traitement des eaux usées, 2^{ème} tranche de mise à niveau de la station d'épuration, étude hydraulique avec bassin de rétention de la Brunnmatt, aménagement de la RD28/RD141 (en cours), aménagement du carrefour RD28/RD242. Ces objectifs sont fortement subventionnés par le département et annuellement révisables. Rien n'empêche évidemment la commune de réaliser d'autres travaux, mais théoriquement non aidés par la collectivité co-contractante.



En Résumé

Par des aménagements divers portant, entre autres, sur les édifices collectifs, la voirie, l'environnement, l'eau, l'assainissement et notre espace de vie, nous avons recherché l'amélioration des conditions de la vie collective villageoise. Par la création de nouveaux outils d'épanouissement, nous nous sommes efforcés de répondre aux attentes contemporaines de nos concitoyens.

Même si de nombreux projets et souhaits se sont concrétisés durant ces 2 mandatures, nous n'avons pas la prétention de croire qu'à Zinswiller tout est bien dans le meilleur des mondes, car il y a toujours des améliorations à apporter à notre espace de vie. Nous nous autorisons cependant à affirmer que le chemin parcouru ensemble depuis la défusion, est semé de belles avancées que nos successeurs poursuivront d'autant plus facilement que le contexte d'action de 2008, y compris financier, est nettement plus favorable que celui de 1995.

Sans oublier la maxime « la gloire est éphémère, le sentiment du devoir accompli est éternel ». Elle demande détermination, disponibilité, volonté indéfectible de vous servir et exclue toute position d'intérêt personnel.

Composition des deux Conseils Municipaux (1995 - 2008)



Conseil Municipal de 1995 à 2001

Al-Zouheir Martine	Conseillère
Batt Jacky	Conseiller
Betzold Alfred	Conseiller
Feig Gérard	Conseiller
Glad Emmanuel	Conseiller
Gullung Antoine	Conseiller
Hinz Walter	Conseiller
Jaeger Rodolphe	Conseiller
Ober Corinne	Conseillère
Savelsberg Chantal	Conseillère
Spielmann Christa	Conseillère
Stoquert Hubert	Maire
Wald Dominique	Adjoint
Wendling Fernand	Adjoint
Wernert Christophe	Adjoint

Conseil Municipal de 2001 à 2008

Betzold Alfred	Conseiller
Feig Gérard	Conseiller
Gruber Cathy	Conseillère
Gullung Antoine	Adjoint
Hinz Walter	Conseiller
Jung Véronique	Conseillère
Metz Marie-Paule	Conseillère
Meyer Alphonse	Adjoint
Risser Daniel	Conseiller
Savelsberg Chantal	Conseillère
Schmidt Jean-Claude	Conseiller
Stoquert Hubert	Maire
Wald Dominique	Adjoint
Weissgerber Véronique	Conseillère
Wernert Christophe	Adjoint

Secrétaire de Mairie : Geyer Thierry

Décembre 2007
Le Maire H. STOQUERT



Merci

- aux conseillères et conseillers municipaux qui ont soutenu objectifs et réalisations (à de très rares exceptions près, les décisions ont toujours fait l'objet d'approbation unanime), ainsi qu'au secrétaire de mairie.

- à nos concitoyens qui ont payé, sans trop rechigner, les impôts directs locaux, ainsi que les redevances d'eau et d'assainissement.

- à tous les acteurs (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté européenne, Agence Rhin-Meuse, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin...) qui nous ont soutenus par l'attribution d'aides, de subventions et d'assistance.

- à toutes celles et ceux qui ont oeuvré durant toutes ces années pour le bien de tous les concitoyens de ZINSWILLER.



mairie@zinswiller.com
www.zinswiller.com